

*Le crime organisé*

sait très bien que par la publicité qui est faite à cette commission d'enquête toute personne qui passe devant cette commission-là est sujette à l'ignominie par la population comme telle, et sans avoir eu l'occasion de se défendre, sans avoir eu l'occasion de se servir des règles de preuve qui sont dans les lois canadiennes, sans avoir eu l'occasion de se servir des lois canadiennes, de la Charte canadienne des droits et libertés. Alors, cela, monsieur le Président, il faut y penser avant d'approuver la tenue d'une telle commission d'enquête.

De plus, et je relis ici le paragraphe 5 de la motion, alors que la Commission royale d'enquête, selon la députée libérale, devrait contenir des observations et des recommandations à propos de:

5. des sanctions efficaces et appropriées lorsque des membres du crime organisé conspirent en vue de commettre des assassinats;

Mais vous savez, monsieur le Président, on n'a pas besoin de mettre cela dans une motion, d'aucune façon, parce que si preuve est faite que des gens, que ce soit du crime organisé ou d'autres personnes, on n'a pas besoin de faire cette distinction-là, ont conspiré en vue de commettre des assassinats, si la police détient ces preuves-là, on n'a pas besoin d'une commission royale d'enquête: qu'on porte des accusations immédiatement en vertu du Code criminel, qu'on n'attende pas six mois, un an, deux ans avant d'accuser ces gens-là, puis de les envoyer en prison et de les enlever de la circulation. Par cette commission royale d'enquête, on se demande un peu quel but recherche la députée libérale. Si elle a des preuves que des gens, qu'ils soient du crime organisé ou d'autres, ont conspiré en vue de commettre des assassinats, qu'on les accuse et qu'on les condamne, mais pas après deux ans, au plus tôt.

Le crime organisé, monsieur le Président, et plusieurs orateurs avant moi l'ont mentionné, tire ses profits de la vente des stupéfiants plus particulièrement. C'est un secret de polichinelle, on le sait, et on sait aussi très bien que les criminels sont des criminels généralement parce qu'il y a un profit à faire et s'il y a un profit à faire, les criminels s'organisent entre eux pour en tirer de plus grands profits encore. Mais, monsieur le Président, alors qu'on s'entend sur le fait que le problème vient du trafic de stupéfiants, il faut reconnaître aussi qu'il y a actuellement des mesures assez efficaces de la part des policiers canadiens pour traiter contre la vente et le trafic de stupéfiants.

Je vais nommer, juste comme cela, quelques mesures qui sont à la disposition des policiers et on n'a pas besoin d'une commission royale d'enquête pour dire encore ce qui se fait actuellement. L'écoute électronique, elle est là et on s'en sert. On pourrait peut-être s'en servir plus, mais on s'en sert. Elle est à la disposition des corps policiers à travers tout le Canada. Les agents doubles, monsieur le Président. Je suis un avocat de carrière. Combien de fois ai-je pu constater dans un procès que les policiers de la GRC, en ayant introduit des agents doubles dans les organisations de trafic de stupéfiants, avaient démantelé des réseaux complets! Par la délation d'anciens criminels repentants, encore là on voit que les policiers réussissent de

beaux coups de filet. Il faudrait peut-être par exemple améliorer un peu les moyens qu'on donne aux policiers. Si les policiers qui ont ces moyens légaux de mettre fin au trafic des stupéfiants avaient plus d'argent à leur disposition, ils pourraient augmenter la surveillance électronique, ils pourraient augmenter le nombre de policiers pour en faire des agents doubles, ils pourraient aussi augmenter les policiers qui surveillent les postes frontalières.

Ma circonscription a 200 kilomètres de frontières. Savez-vous combien il y a de policiers de la GRC? Ils sont trois policiers de la GRC pour couvrir 200 kilomètres. Comment après peut-on leur reprocher de laisser infiltrer de la drogue au Canada! Cela en est un autre moyen.

Le moyen qui a été suggéré et que le gouvernement, je pense, va s'approprier à introduire au cours des prochaines semaines, des prochains mois, ce sera de saisir les profits du crime comme tels, parce que si on saisit les profits du crime, à ce moment-là on va enlever le fondement même du crime organisé. Monsieur le Président, on pourrait aussi, et je suis un partisan de cela, augmenter les sentences. Dans le cas de l'importation, en ayant un minimum de sept ans d'emprisonnement pour toute personne qui importe de la drogue au Canada, on a vu que cela donne des résultats.

Celui qui importe sait très bien qu'il n'aura pas un sourire du juge, qu'il n'aura pas juste une réprobation, qu'il n'aura pas juste une «probation», qu'il n'aura pas juste une amende, qu'il n'aura pas juste un mois d'emprisonnement. Celui qui importe des stupéfiants aura sept ans d'emprisonnement. Et si on faisait cela plus souvent avec l'ensemble des infractions concernant les stupéfiants, monsieur le Président, on en verrait aussi une diminution.

Monsieur le Président, le député de Burnaby (M. Robinson) a souligné les efforts que j'ai faits en tant que député pour promouvoir l'abolition des contributions aux partis politiques. Je le remercie de ses bonnes paroles à mon égard, mais je ne vois pas cependant ce que cela a à voir avec le crime organisé comme tel. Mais je veux quand même profiter de l'occasion qui m'est offerte, monsieur le Président, pour lui dire que non seulement je le remercie d'appuyer les efforts que je fais, mais que ces efforts que j'ai faits n'étaient pas seulement dans le but d'empêcher les contributions des compagnies ou des associations mais aussi des syndicats à toute formation politique. Et Dieu sait si le Nouveau parti démocratique comme tel en obtient des contributions des syndicats comme telles, des organisations syndicales.

Alors, plutôt que d'apporter dans un débat qui ne traite pas ce sujet, de cet élément, je lui suggère plutôt de faire adopter par son parti lui-même les propositions que j'ai toujours suggérées comme telles.

Monsieur le Président, cette motion de la députée de Trinity part d'un excellent naturel, mais le moyen qu'elle suggère n'est sûrement pas le meilleur, actuellement, pour lutter contre le crime organisé.